

<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>du 16 décembre 2013</b>
--

Le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2013, s'est réuni ce jour, lundi 16 décembre 2013 à 19 h 30, en séance ordinaire, en Mairie, sous la présidence du Maire en exercice, Georges SCHULER.

*Membres élus* : 27  
*Présents* : 19

*Membres en fonction* : 26  
*Absents : 7, dont procurations* : 6

**Membres présents :**

**Monsieur Georges SCHULER, Maire**

**Mesdames et Messieurs les Adjointes :**

<b>Mme Christine REICHERT</b>	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Max MONDON</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Michèle MEYER</b>	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Patrick ECKART</b>	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent
<b>Mme Huguette ADRIAN</b>	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	Présente
<b>M. Julien KELLER</b>	6 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Présent

**Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :**

<b>1</b>	<b>M. Jean-Paul MAYER</b>	Présent
<b>2</b>	<b>Mme Maryvonne JOACHIM</b>	Présente
<b>3</b>	<b>Mme Marcelle-Elisabeth KOEHLER</b>	Présente
<b>4</b>	<b>M. Norbert ANZENBERGER</b>	Présent
<b>5</b>	<b>M. Marcel BETETA</b>	Présent
<b>6</b>	<b>Mme Solange PONCELET</b>	Présente
<b>7</b>	<b>M. Claude BERGER</b>	Absent excusé avec procuration à Mme MEYER
<b>8</b>	<b>M. Valentin SCHIERER</b>	Absent excusé avec procuration à Mme PONCELET
<b>9</b>	<b>Mme Françoise WURSTHORN</b>	Présente
<b>10</b>	<b>Mme Georgia SCHUTZ</b>	Absente excusée avec procuration à M. SCHULER
<b>11</b>	<b>Mme Mireille WINTZ</b>	Présente
<b>12</b>	<b>Mme Dominique DUTT</b>	Présente
<b>13</b>	<b>M. Eric MOINE</b>	Présent
<b>14</b>	<b>M. Eric WILLMANN</b>	Présent
<b>15</b>	<b>Mme Cécile BRONNER-APPOCHER</b>	Présente
<b>16</b>	<b>Mme Najet BOUKRIA</b>	Absente excusée avec procuration à Mme DUTT
<b>17</b>	<b>Mme Stéphanie MARRET</b>	Absente excusée avec procuration à M. ECKART
<b>18</b>	<b>M. Thierry PAPERI</b>	Absent excusé avec procuration à M. WILLMANN
<b>19</b>	<b>M. Sébastien NARDUCCI</b>	Absent non excusé

## **ORDRE DU JOUR**

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2013**

**POINT 2 : Décision budgétaire modificative**

Il s'agit de faire les ajustements de fin d'exercice (virements entre comptes).

**POINT 3 : Demandes de subventions :**

- Subventions annuelles de fonctionnement aux associations,
- Association « Jumelage Reichstett-Gouesnou »,
- Association des Arboriculteurs de Reichstett,
- Ecole maternelle : à titre de participation à la réalisation d'une fresque.

**POINT 4 : Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de BUTAGAZ**

**POINT 5 : Communication des rapports annuels portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et d'élimination des déchets**

**POINT 6 : Affaire du personnel**

**POINT 7 : Dénomination d'une rue**

**POINT 8 : Divers/informations diverses**

---

**POINT 1 : Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 octobre 2013**

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux conseillers municipaux. Il n'a fait l'objet d'aucune observation et est, par conséquent, *adopté à l'unanimité*.

**POINT 2 : Décision budgétaire modificative**

Il s'agit de faire les ajustements de fin d'exercice (virements entre comptes).

Monsieur Julien KELLER, Adjoint aux finances, donne les explications. Il indique notamment que certaines dépenses ont connu des dépassements imprévus (énergie) et que d'autres sont justifiées par la prise en charge des frais annexes à la vente de l'ancienne station d'épuration (dépollution).

*Considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013 sont insuffisants ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*DECIDE de modifier l'inscription comme suit :*

*Conseil Municipal du 16 décembre 2013*

Objet de la DM : **Fonctionnement fin exercice**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>149 000,00</b>		
Achats des prestations de services (autres que terrains à aménage	6042 01	3 000,00		
Energie - Electricité	60612 01	14 000,00		
Combustibles	60621 01	6 000,00		
Fournitures de petit équipement	60632 01	10 000,00		
Fournitures scolaires	6067 01	6 000,00		
Contrats de prestations de services	611 01	10 000,00		
Terrains	61521 01	70 000,00		
Autres biens mobiliers	61558 01	8 000,00		
Versements à des organismes de formation	6184 01	7 000,00		
Fêtes et cérémonies	6232 01	15 000,00		
<b>013 - ATTENUATIONS DE CHARGES</b>				<b>67 500,00</b>
Remboursements sur rémunérations du personnel			6419 01	67 500,00
<b>65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>		<b>10 500,00</b>		
Cotisations de sécurité sociale - part patronale	6534 01	8 000,00		
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit priv	6574 01	2 500,00		
<b>66 - CHARGES FINANCIERES</b>		<b>3 000,00</b>		
Pertes de change	666 01	3 000,00		
<b>73 - IMPOTS ET TAXES</b>				<b>40 000,00</b>
Taxe sur l'électricité			7351 01	10 000,00
Taxe locale sur la publicité extérieure			7368 01	30 000,00
<b>74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>				<b>15 000,00</b>
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professi			748314 01	5 000,00
Dotation de recensement			7484 01	10 000,00
<b>75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>				<b>40 000,00</b>
Produits divers de gestion courante			758 01	40 000,00
<b>TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT</b>		<b>162 500,00</b>		<b>162 500,00</b>

Objet de la DM : **Investissement fin exercice**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
<b>16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>				<b>65,00</b>
<b>0001 - Opérations financières</b>				
Autres emprunts - Autres prêteurs			16818 01	65,00
<b>0010 - ECOLES</b>				<b>12 000,00</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
Autres immobilisations corporelles			2188 01	12 000,00
<b>0020 - EQUIPEMENT SOCIAUX ET CULTUREL</b>		<b>35 200,00</b>		
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
Autres bâtiments publics	21318 01	35 200,00		
<b>0030 - EQUIPEMENTS SPORTIFS</b>				<b>35 200,00</b>
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
Autres bâtiments publics			21318 01	34 000,00
Autres immobilisations corporelles			2188 01	1 200,00
<b>0090 - DIVERS</b>		<b>12 065,00</b>		
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>				
Autres constructions	2138 01	12 065,00		
<b>DEPENSES - INVESTISSEMENT</b>		<b>47 265,00</b>		<b>47 265,00</b>

**APPROUVE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 3 : Demandes de subventions**

- Subventions annuelles de fonctionnement aux associations

Monsieur Julien KELLER rappelle le système d'attribution des subventions aux associations, en fonction du nombre d'enfants pris en charge et de leurs participations aux fêtes communales.

*Vu le tableau des subventions joint en annexe ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***ACCORDE les subventions annuelles de fonctionnement telles que définies dans le tableau joint, conformément aux critères mis en place les années antérieures (subvention de base, à laquelle s'ajoutent des aides supplémentaires en fonction d'une participation aux manifestations communales, et selon le nombre d'enfants pris en charge, etc.).***

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- Association « Jumelage Reichstett-Gouesnou »

Madame Huguette ADIRAN explique que désormais le Comité de jumelage a une existence juridique, puisqu'il s'est constitué en association. De ce fait, il peut se voir attribuer des aides financières par la Commune.

***Considérant que l'Association de jumelage de REICHSTETT a désormais une existence juridique, depuis son inscription au Registre des Associations du Tribunal d'Instance de SCHILTIGHEIM ;***

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

***ACCORDE à l'Association « Jumelage Reichstett-Gouesnou » une subvention de :***

- ***850 € pour l'année 2013 (non versée, car elle correspond à la prise en charge de factures relatives à la venue des Gouesnousiens début décembre 2013 à REICHSTETT),***
- ***1 700 € pour l'année 2014 (versée en 2014),***

***AUTORISE le Maire à signer la convention fixant les rapports de l'Association avec la Commune.***

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Annexe** : Tableau des subventions annuelles de fonctionnement aux associations



**CONCOURS AUX ASSOCIATIONS LOCALES  
SUBVENTIONS  
Année 2013**

ASSOCIATIONS	1	2		3			4		Total 1+2+3+4	5 Prime	
	Base	enfants	autres	produit	particip.mbrs aux fêtes communales			particip. assoc. const.			
	€ 122	Reichstett	enf.		Vœux	Johmärik	Fêt.Nat.	Produit fêtes			69 €
	9,00 €	5,00 €	enfants			heures	3 €	nbre	total		
Gymnastique volonta	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
Baby Gym	€ 122	15		135,00 €			0 €		0	257,00 €	
Handball	€ 122	74	50	916,00 €	20	16	42	7	483	1 765,00 €	
Volley	€ 122			0,00 €	8	8		1	69 €	239,00 €	
Step - Zumba - TBC	€ 122	5	3	60,00 €			0 €	1	69	261,00 €	
Seiren Kai Karaté	€ 122		5	25,00 €			0 €		0	147,00 €	
Randonnées pédest.	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Natation	€ 122	13	2	127,00 €			0 €		0	249,00 €	
Plein air	€ 122	7	8	103,00 €			0 €		0	225,00 €	
Yoga	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Badminton	€ 122	2		18,00 €			0 €		0	140,00 €	
Modern jazz	€ 122	26	4	254,00 €			0 €	2	138	614,00 €	
Aikido	€ 122		7	35,00 €	6		18 €		0	175,00 €	

ASR	ASR Football	€ 122	77	45	918,00 €		22	48	210 €	8	552	1 802,00 €	1000
	ASR Judo	€ 122	63	8	607,00 €				0 €	1	69	798,00 €	1000

ASSOCIATIONS DIVERSES	1	2		3			4		Total 1+2+3+4	5 Prime		
	Base	enfants	autres	produit	particip.mbrs aux fêtes communales			particip. assoc. const.				
	€ 122	Reichstett	enf.		enfants	Vœux	Johmärik	Fêt.Nat.	Produit fêtes	69 €	69 €	
		9,00 €	5,00 €				heures	3 €	nbre	total		
Assoc St-Michel	€ 122			0,00 €				0 €	1	69	191,00 €	
Modélisme	€ 122	1		9,00 €				0 €	1	69	200,00 €	
Studio Ventura	€ 122			0,00 €				0 €	3	207	329,00 €	
ACR2000	€ 122	3	1	32,00 €				0 €	2	138	292,00 €	
Van Gogh	€ 122			0,00 €				0 €	1	69	191,00 €	
Groupe Folklorique	€ 122			0,00 €		4		12 €	2	138	272,00 €	
Scrabble	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
Bernard et ses music	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Bäsetheather	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
Cactus	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Ass.Paren.JES	€ 122			0,00 €		8	80	264 €	7	483	869,00 €	
Scholle Traper	€ 122		25	125,00 €	10		42	156 €	2	138	641,00 €	
Tennis	€ 122	44	25	521,00 €			8	24 €	4	276	943,00 €	
Les Gaulois de l'Est	€ 122			0,00 €		4		12 €		0	134,00 €	
La grande armée	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Dynamique	€ 122	50		450,00 €		6	8	42 €	3	207	821,00 €	
Musique "Union"	€ 122		2	10,00 €				0 €	5	345	477,00 €	
Ens."Rétro Stars"	€ 122			0,00 €				0 €	4	276	398,00 €	
Pédale Rhénane	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Amis du fort rapp	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Amicale Pomplers	€ 122	1		9,00 €				0 €	3	207	338,00 €	
Chorale Ste Cécile	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
Apiculteurs et Amis d	€ 122		2	10,00 €				0 €	1	69	201,00 €	
Danses autour du mo	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
Don de sang bénévol	€ 0			0,00 €				0 €		0	- €	
Pétanque	€ 122			0,00 €				0 €	5	345	467,00 €	
Patrimoine et Histoire	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
Club Féminin	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
Amic.des Pêcheurs	€ 122			0,00 €			25	75 €	5	345	542,00 €	
Arboriculteurs	€ 122			0,00 €		8	38	138 €	3	207	467,00 €	
Parc Maisons Alsacie	€ 122	2	16	98,00 €				24 €	4	276	568,00 €	
Club informatique	€ 122			0,00 €			5	15 €	1	69	206,00 €	
Chorale Protestante	€ 122		2	10,00 €				0 €	4	276	408,00 €	
Anciens coloniaux	€ 122			0,00 €				0 €	2	138	260,00 €	
RRRC	€ 0			0,00 €				0 €		0	- €	
Ass Foncière	€ 122			0,00 €				0 €		0	122,00 €	
TOTAL		383	205	4 472 €	44		320	1 320 €	94	6 486 €	18 256,00 €	3000

Adopté par le Conseil municipal réuni le 16 Décembre 2013  
Arrêté à la somme de vingt et un mille deux cent cinquante six euros

TOTAL = 21 256,00 €

- Association des Arboriculteurs de Reichstett

Monsieur Patrick ECKART explique que cette Association participe à l'entretien des arbres de la « Forêt des enfants ». Il convient de participer à ces menues dépenses.

*Vu la demande de subvention présentée par l'Association des Arboriculteurs de Reichstett, relative au suivi des arbres de la Peupleraie (achat de produits sanitaires, d'arbres pour la maison de retraite, entretien des outils mis à disposition par les membres de l'Association pour les divers travaux d'entretien, remplacement des tuteurs...);*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*ACCORDE une subvention de 750 € à l'Association des Arboriculteurs de Reichstett,*

*AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante.*

**ADOpte PAR 23 VOIX POUR**

*Ne participent pas au vote, en raison de leurs fonctions au sein de ladite Association : Madame Michèle MEYER et Monsieur Claude BERGER.*

- Ecole maternelle : à titre de participation à la réalisation d'une fresque

Madame Dominique DUTT explique que la réalisation de la fresque à l'école maternelle est la concrétisation d'une action pédagogique particulièrement réussie. Pour faire face aux dépenses engendrées, les enseignants sollicitent une aide financière.

*Vu la fresque réalisée à l'école maternelle Hay ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*ACCORDE une subvention de 500 € à titre de participation aux frais de réalisation de ladite fresque.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 4 : Avis sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de BUTAGAZ**

Le Maire explique que depuis l'arrêt de l'exploitation de la Raffinerie, le PPRT global qui englobait la Raffinerie, BUTAGAZ et LANXESS n'a plus lieu d'être. Un PPRT pour chacun des sites est désormais à l'étude et le Préfet vient de solliciter, pour avis, la Commune sur le projet de PPRT de BUTAGAZ.

On observe notamment que les cercles de dangers ont été réduits du fait de la suppression de l'effet de cumul des risques. Ils ne font plus qu'effleurer la zone d'activité du RAMMELPLATZ et les précautions à prendre sont désormais moins contraignantes.

*Vu le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de BUTAGAZ, adressé par le Préfet au Maire de REICHSTETT en date du 4 novembre 2013 ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*EMET un avis favorable au projet de PPRT de BUTAGAZ.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 5 : Communication des rapports annuels portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et d'élimination des déchets**

*Vu les décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2004-404 du 11 mai 2000 ;*

*Le Conseil Municipal,*

*PREND connaissance des rapports annuels portant sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, et d'élimination des déchets.*

**POINT 6 : Affaire du personnel**

Un agent remplit les conditions d'avancement de grade et donne satisfaction dans sa manière de servir. Il y a lieu de créer le grade supérieur à celui qu'il détient actuellement.

*Considérant qu'un agent de maîtrise remplit les conditions de promotion au grade d'agent de maîtrise principal ;*

*Vu le tableau des effectifs ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

*PROCEDE à la substitution de l'emploi d'agent de maîtrise par un emploi d'agent de maîtrise principal.*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POINT 7 : Dénomination d'une rue**

Monsieur Max MONDON donne les explications : les sociétés KPMG et JUDICIA CONSEILS ont rendu compte des difficultés que rencontrent régulièrement leurs clients pour localiser leurs bureaux. Elles sollicitent, par conséquent, la nomination du chemin d'accès à leurs sociétés.

Diverses propositions ayant été faites, Monsieur Max MONDON propose de passer au vote.

*Considérant qu'il y a lieu de faciliter la localisation des entreprises KPMG et JUDICIA CONSEILS par la dénomination de la rue les desservant ;*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

**DECIDE de donner le nom de Rue de Paris à la portion de chemin d'exploitation qui longe les entreprises KPMG et JUDICIA CONSEILS.**

- **9 voix pour : Rue du Gratzaecker,**
- **2 voix pour : Rue des Champs,**
- **13 voix pour : Rue de Paris.**

**ADOpte PAR 13 VOIX POUR**

**POINT 8 : Divers/informations diverses**

Séance levée à 20 h 45.